524805-2026 - Competition

France – Car park management services – Concession de travaux et de service public pour des travaux de modernisation ainsi que la gestion et l'exploitation du stationnement en surface et en ouvrage de la Ville de Montrouge
OJ S 144/2026 29/07/2026
Contract or concession notice – standard regime - Change notice
Services - Works

1. Buyer

1.1. Buyer

Official name: Ville de Montrouge Direction de la valorisation des espaces publics et de la mobilité 43 avenue de la République 92120 Montrouge
Email: marches@villemontrouge.fr
Legal type of the buyer: Body governed by public law, controlled by a local authority
Activity of the contracting authority: General public services

2. Procedure

2.1. Procedure

Title: Concession de travaux et de service public pour des travaux de modernisation ainsi que la gestion et l'exploitation du stationnement en surface et en ouvrage de la Ville de Montrouge
Description: La Ville de Montrouge souhaite concéder la réalisation de travaux de modernisation ainsi que la gestion et l'exploitation du stationnement en surface et en ouvrage de sa Ville, dans le cadre d'un contrat de concession. Le Conseil municipal de la ville de Montrouge a approuvé par délibération en date du 18 juin 2026 le principe d'une nouvelle délégation de service public, pour une durée de 20 ans . La ville de Montrouge gère actuellement son offre de stationnement par l'intermédiaire de deux délégations de service public (DSP) arrivant à leur terme le 31 août 2027 : - INDIGO INFRA est délégataire de la DSP pour le stationnement en surface, incluant l'exploitation des horodateurs et de l'application, le contrôle des infractions, et le traitement des réclamations via une convention en cycle complet. - INGO STATIONNEMENT SB est délégataire de la DSP pour le stationnement en ouvrages, intégrant l'entretien, l'exploitation et la maintenance des onze parkings publics appartenant à la Ville. Le renouvellement de ces deux délégations de service public s'inscrit dans un objectif visant à faire converger ces deux offres via une politique de gestion commune et unifiée avec la passation d'un contrat de concession unique. Le titulaire de la Concession devra construire, financer, exploiter, entretenir et maintenir les installations et équipements concédés ainsi que les activités, à ses frais, risques et périls, conformément aux dispositions de l'article L.1121-3 du Code de la commande publique et dans les conditions fixées dans la consultation qui sera lancée ultérieurement. Un travail visant à instaurer une politique globale unifiée permettant de rééquilibrer les usages en matière de stationnement au niveau de la ville et de chaque quartier a été lancé par la Ville de Montrouge. Des travaux de rénovation et de mise en conformité seront à réaliser par le concessionnaire, notamment dans le parking Cresp. Cela sera détaillé dans le projet de convention de délégation et le cahier des clauses techniques de construction envoyé au moment de la phase offre. Ces éléments s' inscrivent dans le souhait de la Ville de développer son offre de service au sein de ces parcs de stationnement, notamment en matière de : - Service de mobilité (guidage à la place, application numérique permettant la réservation de place, le développement de l'offre d'

infrastructure de recharge pour véhicules électriques, des espaces dédiés au covoiturage…) et espaces vélos sécurisés ; - Qualité d'accueil (mise en peinture, qualité d'éclairage, diffusion de musique et insonorisation, identité olfactive des circulations piétonnes, informations directionnelles relatives aux équipements publics, de transports et commerces de proximités) - Service à la clientèle (casier, conciergerie, service de nettoyages de véhicules, de gonflages de pneus, micro logistique urbaine, toilettes) - Communication institutionnelle (présence de logo de la ville, espaces d'affichage pour la communication municipales dans les endroits passants, intégration d'intervention artistiques…) Concernant le stationnement en surface : On dénombre environ 2839 places de stationnement en surface sur le territoire de la commune. Dans le cadre des projets de requalifications, la Ville procède à un partage de l'espace public au profit des modes doux et de la végétalisation, aussi un certain nombre de places seront vraisemblablement supprimées dans la durée de la concession (cible à 2.200 places). La tendance est donc à la diminution globale du nombre de places de stationnement en surface pour privilégier les autres fonctionnalités de la rue. Le stationnement en ouvrage prendra donc une place de plus en plus prépondérante pour assurer un maintien de l'offre et de la qualité de service pour l'usager motorisé. L'offre de surface est ventilée en deux catégories : - une zone dite « rouge » en hypercentre de 275 places, visant à encourager des rotations rapides, - une offre dite « verte » de 2564 places pour les autres quartiers favorisant le stationnement résidentiel longue durée Concernant la dépénalisation et la décentralisation du stationnement payant : La présente consultation comprend la délégation de la mission visant à contrôler et appliquer la redevance de stationnement en application de la loi MAPTAM et le principe de dépénalisation et de décentralisation du stationnement payant. La mission du concessionnaire devra permettre la mise en place d'une stratégie globale du stationnement sur la Ville de Montrouge tant en ouvrage qu'en surface. Le concessionnaire aura notamment à sa charge les obligations ci-dessous (liste non exhaustive) : - Disposer de la capacité suffisante afin de répondre aux besoins de création, de rénovation et de mise en conformité, cela en cohérence avec le planning imposé par l'autorité concédante et du délai de réalisation des investissements - Assurer la qualité des investissements et leur durabilité - Assurer la continuité du service public, notamment à travers la mise en place d'un dispositif organisationnel avec des garanties techniques et de moyens humains - Mettre en œuvre les engagements et moyens nécessaires en matière de relation clientèle, de communication. - Exploiter et gérer le service et le périmètre concédé avec une vision évolutive afin de répondre à la demande en mutation des usagers et de la collectivité notamment à travers : o La promotion de la multimodalité, o Le stationnement des deux-roues motorisés, o Le stationnement spécifique des véhicules électriques avec une offre d'infrastructure de recharge o L'intégration des problématiques de développement durable et sociale avec l'intégration des problématiques d'économie d'énergie, la qualité de l'air, la maîtrise des ressources naturelles, l'utilisation de matériaux respectueux de l'environnement, les chaînes de recyclage, l'insertion des personnes en difficultés … o Le stationnement sécurisée pour les vélos.
Procedure identifier: bcb3402a-a3cf-4c83-8bfb-83591e83bca1
Internal identifier: 2026-33
Type of procedure: Restricted

2.1.1. Purpose

Main nature of the contract: Services
Additional nature of the contract: Works
Main classification (cpv): 98351000 Car park management services

2.1.2. Place of performance

Postal address: Ville de Montrouge 43 avenue de la République 92120 Montrouge

Town: Montrouge
Postcode: 92120
Country subdivision (NUTS): Hauts-de-Seine (FR105)
Country: France
Additional information: Il est envisagé de fixer la durée de la concession à 20 ans à compter de la date effective de prise de possession par le concessionnaire du périmètre concédé, entendue comme la date à laquelle le Concessionnaire se voit transférer la responsabilité et la garde de l'ensemble des biens mobiliers et immobiliers objet de la délégation. L'objet de la présente procédure de publicité et de mise en concurrence est de désigner le délégataire qui exploitera le stationnement global, à compter du 1er septembre 2027. La valeur du contrat correspond à un chiffre d'affaires annuel pour le concessionnaire estimé entre 4 et 5 millions d'euros H.T. soit un montant total estimé à 90 millions d'euros H.T. La valeur estimée est calculée conformément aux dispositions aux articles R. 3121-1 à R. 3121-4 du code de la commande publique et prend en compte la totalité du chiffre d'affaires, estimé sur une période d'exploitation de 20 ans, , sur la base d'un calcul en euros constants, sans indexation ni actualisation.

2.1.3. Value

Estimated value excluding VAT: 90 000 000,00 EUR

2.1.4. General information

Legal basis:
Directive 2014/23/EU

2.1.6. Grounds for exclusion

Sources of grounds for exclusion: Procurement Document

5. Lot

5.1. Lot: LOT-0001

Title: Concession de travaux et de service public pour des travaux de modernisation ainsi que la gestion et l'exploitation du stationnement en surface et en ouvrage de la Ville de Montrouge
Description: La Ville de Montrouge souhaite concéder la réalisation de travaux de modernisation ainsi que la gestion et l'exploitation du stationnement en surface et en ouvrage de sa Ville, dans le cadre d'un contrat de concession. Le Conseil municipal de la ville de Montrouge a approuvé par délibération en date du 18 juin 2026 le principe d'une nouvelle délégation de service public, pour une durée de 20 ans . La ville de Montrouge gère actuellement son offre de stationnement par l'intermédiaire de deux délégations de service public (DSP) arrivant à leur terme le 31 août 2027 : - INDIGO INFRA est délégataire de la DSP pour le stationnement en surface, incluant l'exploitation des horodateurs et de l'application, le contrôle des infractions, et le traitement des réclamations via une convention en cycle complet. - INGO STATIONNEMENT SB est délégataire de la DSP pour le stationnement en ouvrages, intégrant l'entretien, l'exploitation et la maintenance des onze parkings publics appartenant à la Ville. Le renouvellement de ces deux délégations de service public s'inscrit dans un objectif visant à faire converger ces deux offres via une politique de gestion commune et unifiée avec la passation d'un contrat de concession unique. La Ville de Montrouge a choisi de poursuivre l'exploitation de ces services via une délégation unique de service public.Le titulaire de la Concession (ci-après le « Concessionnaire ») devra construire, financer, exploiter, entretenir et maintenir les installations et équipements concédés ainsi que les activités, à ses frais, risques et périls, conformément aux dispositions de l'article L.1121-3 du Code de la commande publique et dans les conditions fixées dans la consultation qui sera

lancée ultérieurement. Des travaux de rénovation et de mise en conformité seront à réaliser par le concessionnaire, notamment dans le parking Cresp. Cela sera détaillé dans le projet de convention de délégation et le cahier des clauses techniques de construction envoyé au moment de la phase offre. Ces éléments s'inscrivent dans le souhait de la Ville de développer son offre de service au sein de ces parcs de stationnement, notamment en matière de : - Service de mobilité (guidage à la place, application numérique permettant la réservation de place, le développement de l'offre d'infrastructure de recharge pour véhicules électriques, des espaces dédiés au covoiturage…) et espaces vélos sécurisés ; - Qualité d'accueil (mise en peinture, qualité d'éclairage, diffusion de musique et insonorisation, identité olfactive des circulations piétonnes, informations directionnelles relatives aux équipements publics, de transports et commerces de proximités) - Service à la clientèle (casier, conciergerie, service de nettoyages de véhicules, de gonflages de pneus, micro logistique urbaine, toilettes) - Communication institutionnelle (présence de logo de la ville, espaces d'affichage pour la communication municipales dans les endroits passants, intégration d'intervention artistiques…) Concernant le stationnement en surface : On dénombre environ 2839 places de stationnement en surface sur le territoire de la commune. Dans le cadre des projets de requalifications, la Ville procède à un partage de l'espace public au profit des modes doux et de la végétalisation, aussi un certain nombre de places seront vraisemblablement supprimées dans la durée de la concession (cible à 2.200 places). La tendance est donc à la diminution globale du nombre de places de stationnement en surface pour privilégier les autres fonctionnalités de la rue. Le stationnement en ouvrage prendra donc une place de plus en plus prépondérante pour assurer un maintien de l'offre et de la qualité de service pour l'usager motorisé. Concernant la dépénalisation et la décentralisation du stationnement payant : La présente consultation comprend la délégation de la mission visant à contrôler et appliquer la redevance de stationnement en application de la loi MAPTAM et le principe de dépénalisation et de décentralisation du stationnement payant. La mission du concessionnaire devra permettre la mise en place d'une stratégie globale du stationnement sur la Ville de Montrouge tant en ouvrage qu'en surface. Le concessionnaire aura notamment à sa charge les obligations ci-dessous (liste non exhaustive) : - Disposer de la capacité suffisante afin de répondre aux besoins de création, de rénovation et de mise en conformité, cela en cohérence avec le planning imposé par l'autorité concédante et du délai de réalisation des investissements - Assurer la qualité des investissements et leur durabilité - Assurer la continuité du service public, notamment à travers la mise en place d'un dispositif organisationnel avec des garanties techniques et de moyens humains - Mettre en oeuvre les engagements et moyens nécessaires en matière de relation clientèle, de communication. - Exploiter et gérer le service et le périmètre concédé avec une vision évolutive afin de répondre à la demande en mutation des usagers et de la collectivité notamment à travers : o La promotion de la multimodalité, o Le stationnement des deux-roues motorisés, o Le stationnement spécifique des véhicules électriques avec une offre d'infrastructure de recharge o L'intégration des problématiques de développement durable et sociale avec l'intégration des problématiques d'économie d'énergie, la qualité de l'air, la maîtrise des ressources naturelles, l'utilisation de matériaux respectueux de l'environnement, les chaînes de recyclage, l'insertion des personnes en difficultés … o Le stationnement sécurisée pour les vélos. Le concessionnaire aura pour objectif d'effectuer une optimisation économique de l'exploitation du service et de son impact financier pour le délégant, cela via une évaluation financière claire et rigoureuse retranscrite à travers les subventions d'investissement, la maîtrise du coût des investissements et des charges d'exploitation, la redevance versée au délégant.
Internal identifier: 2026-33

5.1.1. Purpose

Main nature of the contract: Services
Additional nature of the contract: Works
Main classification (cpv): 98351000 Car park management services

5.1.2. Place of performance

Anywhere

5.1.3. Estimated duration

Start date: 01/09/2027
Duration end date: 31/08/2047

5.1.5. Value

Estimated value excluding VAT: 90 000 000,00 EUR

5.1.6. General information

Reserved participation:

Participation is not reserved.
Procurement Project not financed with EU Funds.
The procurement is covered by the Government Procurement Agreement (GPA): no
This procurement is also suitable for small and medium-sized enterprises (SMEs): no
Additional information: Les candidatures seront analysées sur la base des critères suivants et noté sur 20 points : 1) Critère « Capacité économique et financière » sur 8 points : Solidité financière du candidat et des membres du groupement Compte tenu de l'ampleur du projet, tout candidat ne justifiant pas d'un chiffre d'affaires moyen annuel dans le domaine d'activité d'au moins une fois et demie le montant estimé du marché (en euros HT) sur les 3 derniers exercices (ou tous les exercices disponibles pour une entreprise créée il y a moins de 3 ans) sera éliminé. 2) Critère « Capacité technique et professionnelle » sur 12 points : a. Capacité technique et organisationnelle mise en avant (notamment à travers son expérience) pour assurer le financement et la réalisation d'ouvrage de stationnement ainsi que des travaux de rénovation et de mise aux normes et/ou sécuritaire nécessaire à la gestion et l'exploitation du service de stationnement, pour 3 points. b. Moyen et expérience dans le domaine du stationnement tant en ouvrage qu'en surface, cela comprenant l'intégration des dispositifs et encadrement nécessaire à la gestion des redevances (contrôle et application), pour 3 points c. Effectifs moyens annuels sur les 3 derniers exercices, pour 3 points. d. Qualité des références sur la capacité d'innovation sur les services disponibles dans les parkings (garage vélos, IRVE, guidage à la place…), pour 3 points L'autorité concédante envisage de sélectionner via l'application des critères susmentionnés, 5 candidatures maximum en vue de la « Phase Offres », sous réserve, d'une part, du nombre de candidatures suffisant et, d'autre part, de la qualité suffisante des candidatures présentées. Si un candidat se trouve dans un cas d'interdiction de soumissionner, ne satisfait pas aux conditions de participation fixées par le maître d'ouvrage ou ne peut produire dans le délai imparti les documents justificatifs, les moyens de preuve, les compléments ou explications requis par l'autorité concédante, sa candidature est déclarée irrecevable et le candidat est éliminé.

5.1.7. Strategic procurement

Approach to reducing environmental impacts: Pollution prevention and control
Green Procurement Criteria: EU Green Public Procurement criteria
Social objective promoted: Employment opportunities for the long-term unemployed, disadvantaged and/or for persons with disabilities

5.1.9. Selection criteria

Sources of selection criteria: Procurement Document

5.1.11. Procurement documents

Deadline for requesting additional information: 15/08/2026
Address of the procurement documents: https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2026_qDzENesAp1

5.1.12. Terms of procurement

Terms of submission:

Languages in which tenders or requests to participate may be submitted: French
Variants: Not allowed
Tenderers may submit more than one tender: Not allowed
Deadline for receipt of requests to participate: 25/08/2026 17:00:00 (UTC+02:00) Eastern European Time, Central European Summer Time

Terms of contract:

The execution of the contract must be performed within the framework of sheltered employment programmes: No
Electronic ordering will be used: no
Electronic payment will be used: no
Legal form that must be taken by a group of tenderers that is awarded a contract: Conformément à l'article R 3123-10 du Code de la Commande publique, dans le cas où le groupement retenu pour l'attribution du présent contrat n'est pas un groupement solidaire, ce groupement sera contraint de revêtir la forme d'un groupement solidaire avant l'attribution du contrat pour sa bonne exécution. Il est interdit aux soumissionnaires de présenter plusieurs offres en agissant à la fois : 1° En qualité de soumissionnaires individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ; 2° En qualité de membres de plusieurs groupements. Dans le cadre d'une candidature en groupement, chaque membre du groupement doit fournir l'ensemble des documents et renseignements attestant de ses capacités juridiques, professionnelles, techniques et financières. L'appréciation des capacités du groupement est globale. Il est précisé que dans le cas où un candidat envisage la création d'une société dédiée, l'actionnariat de celle-ci devra être intégralement et directement détenu par le candidat (en cas de candidature individuelle) ou réparti directement entre les différents membres du groupement (en cas de candidature groupée). Une telle obligation ne fait pas obstacle à la modification éventuelle de la répartition du capital de la société dédiée dans les conditions et limites fixées par le contrat de concession. La composition des groupements candidats ne peut pas être modifiée, ni par suppression, ni par ajout de membres, jusqu'à la signature du contrat de concession.

5.1.16. Further information, mediation and review

Review organisation: Tribunal administratif de Cergy-Pontoise
Organisation providing additional information about the procurement procedure: Ville de Montrouge Direction de la valorisation des espaces publics et de la mobilité 43 avenue de la République 92120 Montrouge
Organisation providing more information on the review procedures: Tribunal administratif de Cergy-Pontoise
Organisation receiving requests to participate: Ville de Montrouge Direction de la valorisation des espaces publics et de la mobilité 43 avenue de la République 92120 Montrouge
Organisation processing tenders: Ville de Montrouge Direction de la valorisation des espaces publics et de la mobilité 43 avenue de la République 92120 Montrouge

8. Organisations

8.1. ORG-0001

Official name: Ville de Montrouge Direction de la valorisation des espaces publics et de la mobilité 43 avenue de la République 92120 Montrouge
Registration number: 21920049000015
Department: Ville de Montrouge Direction de la valorisation de l'espace public
Postal address: 43 Avenue de la République
Town: Montrouge cedex
Postcode: 92121
Country subdivision (NUTS): Hauts-de-Seine (FR105)
Country: France
Email: marches@villemontrouge.fr
Telephone: 0146127384
Information exchange endpoint (URL): https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2026_qDzENesAp1
Buyer profile: https://www.achatpublic.com/sdm/ent2/gen/index.jsp
Roles of this organisation:
Buyer
Procurement service provider
Organisation providing additional information about the procurement procedure
Organisation receiving requests to participate
Organisation processing tenders

8.1. ORG-0002

Official name: Tribunal administratif de Cergy-Pontoise
Registration number: 17950702500015
Department: Tribunal administratif de Cergy Pontoise
Postal address: 2-4 Bld de l'Hautil
Town: Cergy-Pontoise
Postcode: 95000
Country subdivision (NUTS): Val-d'Oise (FR108)
Country: France
Email: greffe.ta-cergy-pontoise@juradm.fr
Telephone: 0130173400
Roles of this organisation:
Review organisation
Organisation providing more information on the review procedures

10. Change

Version of the previous notice to be changed: 50d5f3a4-54c8-4b10-8b10-bdd9343fe862-01
Main reason for change: Buyer correction
Description: La date limite de remise des candidatures n'est pas mentionnée dans l'avis paru initialement ni la forme de la procédure qui se trouve être une procédure restreinte .

10.1. Change

Section identifier: PROCEDURE
Description of changes: (BT-105-Procédure): restreinte (BT-1311(d)-Lot: date limite de remise des candidatures fixée au 25 août 2026 (BT-1311(t)-Lot : heure limite de remise des candidatures 17 heures 00 (BT-13(d)-Lot: date limite de demande de renseignements: 15 août 2026 à 17h00

The procurement documents were changed on: 28/07/2026

Notice information

Notice identifier/version: c5542af0-541c-40db-b549-29374e11b325 - 02
Form type: Competition
Notice type: Contract or concession notice – standard regime
Notice subtype: 19
Notice dispatch date: 28/07/2026 12:24:45 (UTC+02:00) Eastern European Time, Central European Summer Time
Languages in which this notice is officially available: French
Notice publication number: 524805-2026
OJ S issue number: 144/2026
Publication date: 29/07/2026